

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-013828

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **682** Société : **R.A.D.**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LASKY HAMID. **A 76394**

Date de naissance :

13-11-1943 CASA

Adresse :

**3 Rue AïASSEROUN IMMRAN 10 ème étage APP 13
HAY ASSALAH (HAY HASSANI) CASABLANCA**

Tél. :

0672 01 48 01 Total des frais engagés : 9076070 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BENJELLOUN M. KAMAL
Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Bordeaux
Diplômé en Médecine d's Sport de Rennes
Diplômé en Echographie Générale de Montpellier
Résidence El Mansour N° 12 Bd. Ghandi - Casablanca
Tél.: 05 22 36 78 77 GSM: 06 61 32 74 20

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : **LASKY HAMID** Age : **80 Ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

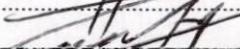
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Le : **14/09/2023**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 SEP 2023		27500	250,00	DR M. KAMAL N'JELLOUN Cabinet dentaire de Rennes 1-05-12-36-78-77

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA SOURCE Melle EL MAMMI MOUAN Docteur en Pharmacie 7, Rue Ain Asserdoune, C.I.L Casablanca Tél: 05 22 36 24 85	14/09/2023	8826,70 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 35533411	G	DATE DU DEVIS
	21433552 00000000 11433553			DATE DE L'EXECUTION
	B			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA

Diplômé en Diabétologie et de L'Université de Bordeaux

Membre de la Société Française de Diabétologie

Diplômé en Echographie de Mantes

Diplômé en Médecine de Sport à Paris

Electrocardiogramme 6 118001 185023

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Hassan II

Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

PHARMACIE LA SOURCE
Melle EL MOUMNI MOUNA
Docteur en Pharmacie

7, Rue Ain Asserdoune. C.I.D. 06 61 32 74 20
Casablanca - Tél: 05 22 36 24 85

Mr/Mme:

Lasky Hamed

CASA LE

43480

2514 00

SV

93.40

X

1839.6

5293

3070.00

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca

Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca

Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca

Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca

Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca

Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH

6 118001 185023

إقامة المنصور رقم 12 - شارع شارع
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء

مستجدلات : 06 61 32 74 20



6 118001 102013
Levothyrox® 50µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 13,40 DH



6 118001 102013
Levothyrox® 50µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 13,40 DH

7862160336



6 118001 102013
Levothyrox® 50µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 13,40 DH

7862160336

134 = x 6
Une phytose SV

18 20 min

en tout petit légum

X Geno lot 6 x 2

Dr. BENJELLOUN M.KAMAL

Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Bordeaux
Diplômé en Médecine de Sport de Rennes

Diplômé en Echographie Générale de Montpellier
Résidence El Mansour N° 12 Bd. Ghandi - Casablanca

Tél.: 05 22 36 78 77 Gsm: 06 61 32 74 20

SV

18 à pris à vendre X Geno

8826.70

PHARMACIE LA SOURCE
Melle EL MOUINI MOUNA
Docteur en Pharmacie
7, Rue Ain Asserdoune, C.I.L
Casablanca - Tél: 05 22 36 24 85

Dr. BENJELLOUN M.KAMAL

Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Bordeaux

Diplômé en Médecine de Sport de Rennes

Diplômé en Echographie Générale de Montpellier

Résidence El Mansour N° 12 Bd. Ghandi - Casablanca

Tél.: 05 22 36 78 77 Gsm: 06 61 32 74 20

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

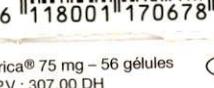
P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678

Lyrica® 75 mg – 56 gélules

P.P.V : 307,00 DH



6 118001 170678



6 118001 170678

LOT 230462

EXP 01 2026

PPV 107.60

LOT 230409

EXP 01 2026

PPV 107.60

7862160336

7862160336

7862160336

LOT 231255 EXP 05/2026
PPV: 108DH70

LOT 231237 EXP 03/2027
PPV 46.70 DH

LOT 231355 EXP 04/2027
PPV 46.70 DH

PPV: 193DH10

PPV: 193DH10

PPV: 193DH10

CODE No.: MPDI UGS/25/24/83

Médicament Autorisé N°: 24344 DMDM/DRP

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30